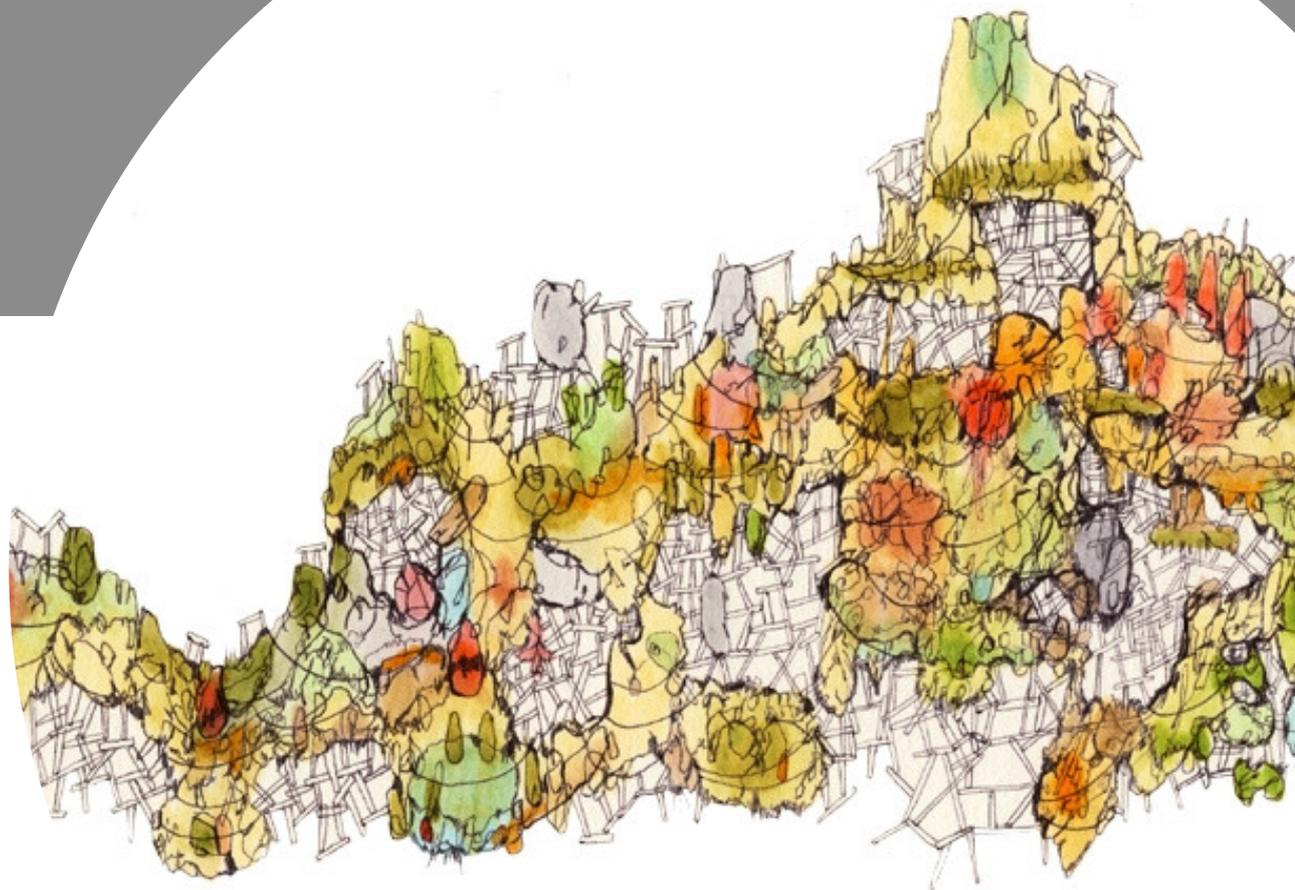


LABORATOIRE POUR LA RECHERCHE CRITIQUE EN DROIT

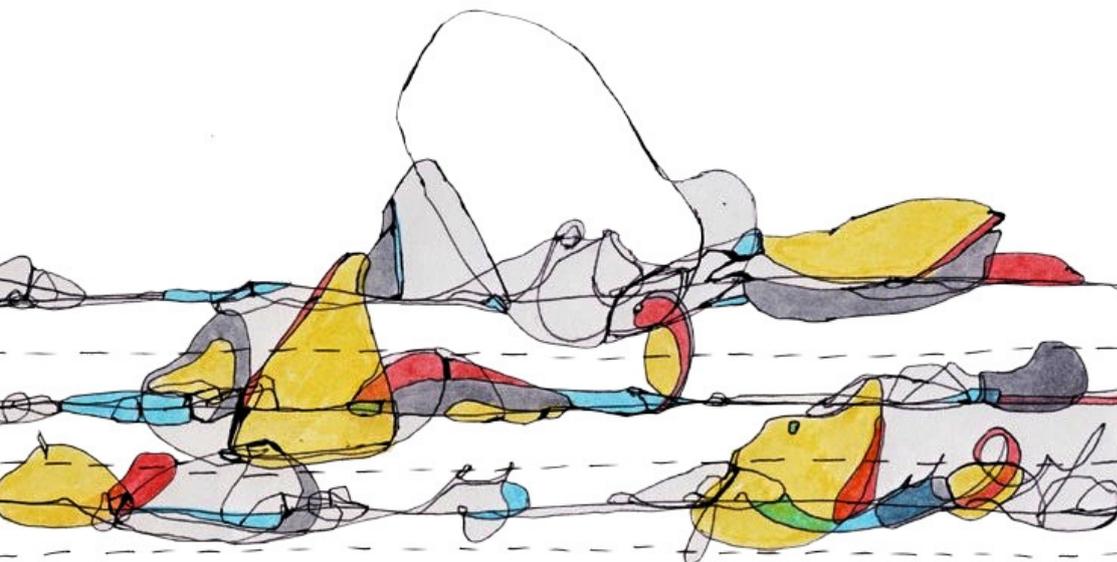
RAPPORT ANNUEL 2018-2019



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

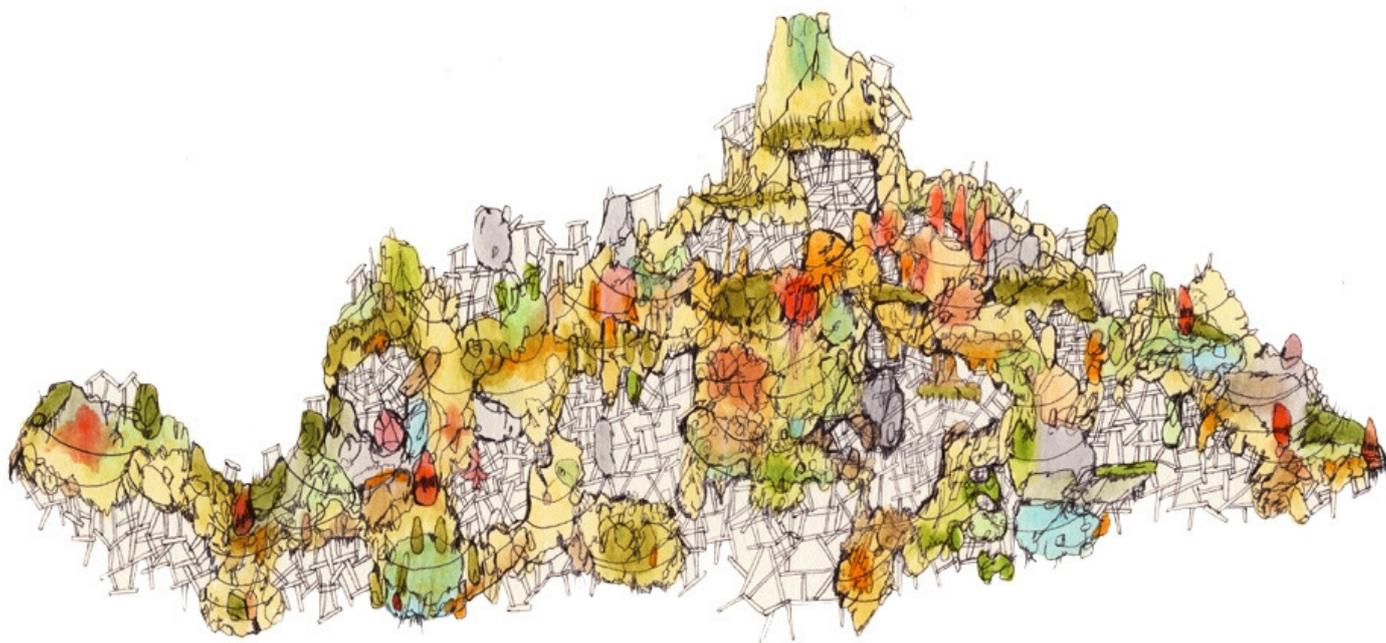
SOMMAIRE

- 2018-2019 en un coup d'œil (page 2)
- Notre équipe (pages 3-4)
- Mission et axes de travail (page 5)
- Ce qu'on entend par critique (page 6)
- Ateliers de la recherche (page 7)
- Exemple d'atelier (page 8)
- Séminaires (page 9)
- Participation aux ateliers et séminaires (page 10)
- Interdisciplinarité et collaborations (page 11)
- Colloque "Gouverner la marge" (page 12)
- Publication: Law and the "Sharing Economy" (page 13)
- Santé financière (page 14)
- Stratégie numérique (page 15)
- Éthique (page 16)
- Programmation provisoire 2019-2020 (page 17)
- Remerciements (page 18)
- Contact (page 19)

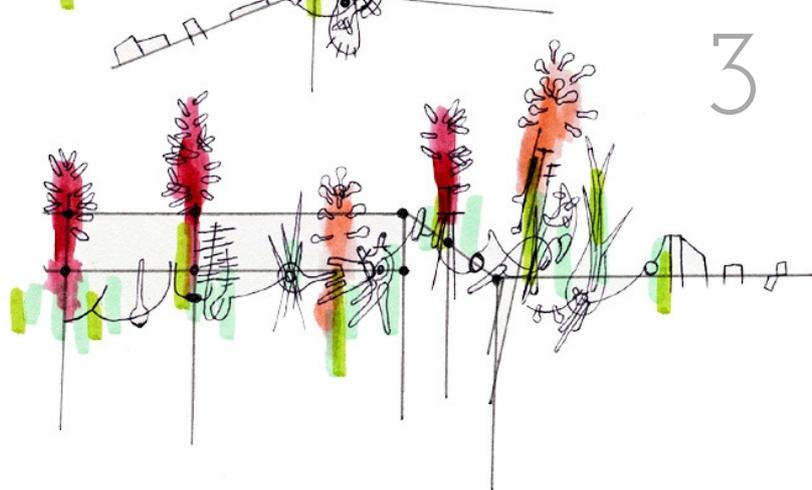


2018-2019 EN UN COUP D'OEIL

- 1 colloque
- 8 ateliers de la recherche
- 6 séminaires : 1 de plus qu'en 2017-2018
- 3 événements organisés conjointement avec d'autres groupes
- Ateliers et séminaires accessibles à distance
- Moyenne de 15 personnes présentes aux ateliers et aux séminaires (comparativement à 12 en 2017-2018)



NOTRE ÉQUIPE



3

SOPHIE AUDETTE-CHAPDELAINE : Cofondatrice du Laboratoire, Sophie est juriste, anthropologue et étudiante au doctorat en droit à l'Université de Sherbrooke. Ses travaux portent notamment sur le partage des connaissances, l'anthropologie du droit, les approches critiques et la méthodologie de la recherche.

ALEXANDRA BOUCHARD : Alexandra poursuit actuellement ses études à la maîtrise en droit, cheminement de type recherche à l'Université de Sherbrooke. Elle s'intéresse aux domaines du droit administratif, du droit de la gouvernance et de la théorie du droit.

MARIE-CLAUDE DESJARDINS : Marie-Claude est professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Ses travaux portent notamment sur l'analyse de la certification du commerce équitable depuis une perspective juridique, ainsi que les certifications d'origine privée, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, le droit de la consommation, le droit international du travail et l'accès à la justice.

VÉRONIQUE FORTIN : Véronique est professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Elle effectue des recherches en anthropologie du droit et en criminologie. Ses travaux portent principalement sur la judiciarisation de l'itinérance, la répression des manifestant-e-s, le contrôle pénal de l'espace public et l'ethnographie en droit.

FINN MAKELA : Finn est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Ses travaux portent principalement sur la théorie et l'épistémologie du droit, la méthodologie, le droit du travail et le droit de l'éducation supérieure.

HÉLÈNE MAYRAND : Cofondatrice du Laboratoire et professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, Hélène effectue des recherches en droit de l'environnement, tant international que national, ainsi qu'en droit de l'immigration et des réfugiés. Elle s'intéresse notamment au développement d'approches critiques en droit de l'environnement, à la relation entre droit et politique, ainsi que celle entre théorie et pratique.

DEREK MCKEE : Derek est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Ses travaux portent principalement sur le droit administratif et sur les aspects transnationaux de la réglementation interne.

NOTRE ÉQUIPE

MOUMOUNI KRISSIAMBAMBA OUIMINGA : Krissiamba est inscrit au doctorat à la faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke. Ses domaines de recherche actuels portent sur le droit des technologies de l'information, les droits de l'homme numérique, ainsi que la protection des données personnelles notamment dans le contexte de l'économie numérique et de l'intelligence artificielle.

PIERRE PARISEAU-LEGAULT : Pierre est professeur-chercheur à l'Université du Québec en Outaouais. Ses travaux portent sur les interactions entre les domaines du droit et de la psychiatrie, plus précisément l'étude des processus de marginalisation et d'exclusion sociale.

ALEXANDRA POPOVICI : Alexandra est professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Elle s'intéresse aux institutions fondamentales du droit privé dans une perspective critique et comparée. Ses travaux actuels portent sur la fonction sociale du droit privé et touchent essentiellement la notion de pouvoir et de nouvelles manières de détenir des biens.

JOSIANE RIOUX COLLIN : Josiane est étudiante au doctorat en droit à l'Université de Sherbrooke. Les domaines qui l'intéressent comprennent notamment le droit de l'alimentation, le droit de la consommation, le droit de la santé, le droit fiscal et le droit des assurances.

SABRINA TREMBLAY-HUET : Cofondatrice du Laboratoire, Sabrina est étudiante au doctorat en droit à l'Université de Sherbrooke. Elle s'intéresse au droit international, aux droits humains au sein des Amériques, à la théorie du droit, et au droit animal.

MEMBRES ASSOCIÉS

Véronique Bureau

Mathieu Devinat

Benoît Péloquin

Mark Toufayan



AXES DE TRAVAIL

Le LRCD a comme mission d'encourager les projets en lien avec les courants théoriques critiques, de favoriser l'accessibilité aux travaux de recherche et de créer différents espaces de collaboration, de dialogue et de créativité, tant dans le monde de la recherche qu'au-delà.

La mission du LRCD se divise en trois axes principaux, découlant tous les trois des théories critiques et de projets appliqués visant à explorer leur contenu :

PROMOUVOIR LES THÉORIES CRITIQUES EN DROIT

Cet axe vise à encourager les débats, les réflexions et les travaux de recherche en droit en lien avec les différents courants théoriques critiques.

Il s'oriente également vers une sensibilisation aux théories critiques, ainsi qu'à leur utilisation et leur expansion au sein du domaine de la recherche en droit.

RENDRE LA RECHERCHE EN DROIT PLUS ACCESSIBLE

Cet axe vise à favoriser l'accessibilité aux travaux de recherche en droit, afin de les rendre moins élitistes et de permettre à tous les acteurs, à l'intérieur comme à l'extérieur du milieu juridique, de contribuer aux débats de la recherche en droit.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'ESPACES COLLABORATIFS

Cet axe vise à créer différents espaces délibératifs de construction des connaissances de collaboration, de dialogue et de créativité entre chercheurs de tous horizons, ainsi qu'avec les autres membres de la communauté.

CE QU'ON ENTEND PAR CRITIQUE



Échappant à toute définition stricte, la recherche critique en droit profite d'une histoire riche et récente. Malgré qu'on puisse situer son émergence aux environs des 1970[1], ses fondements théoriques sont nombreux et diversifiés. Ils proviennent notamment de la philosophie, de l'économie, de la littérature et des sciences sociales et se retrouvent au sein des écrits de plusieurs philosophes et penseurs nord-américains, sud-américains et européens [2]. Ses ramifications sont quant à elles capillaires; elles incluent aussi bien des perspectives féministes et queer, que des théories postmodernes et postcoloniales. Cette description ne saurait toutefois être exhaustive et rappelle avant tout que la recherche critique s'intéresse au contexte social, culturel, historique, politique, dans lequel évolue le droit[3].

Au-delà du caractère limitatif qu'une définition stricte évoquerait, la question émerge d'elle-même et mérite qu'on s'y attarde : la recherche critique, d'accord, mais critique de quoi ? Critique de la force du langage, de la teneur hautement politique du droit, des diverses structures et normes sociales qu'il contribue à établir et institutionnaliser, mais aussi vigilante envers les différentes formes d'oppression, de marginalisation et d'exclusion qui gravitent en sa périphérie. Sans être destructrice, elle cherche à déconstruire et reconstruire : elle est avant tout attentive aux nombreuses possibilités d'émancipation individuelle et collective qui permettent de repenser notre organisation et nos rapports sociaux. De manière générale, les théories critiques en droit sont celles qui mettent de l'avant les rapports de pouvoir dans le droit, sous toutes leurs formes.

Décidément portée vers la remise en question du statu quo, la recherche critique est d'abord critique... d'elle-même. Elle cherche la diversité, elle accepte et valorise ses propres paradoxes, elle se veut inclusive et ouverte aux débats et accorde une importance particulière au dépassement des frontières disciplinaires. Polymorphe et plurielle, voilà au final ce qui pourrait la caractériser[4].

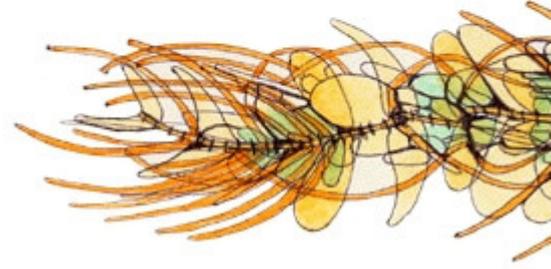
[1] Hunt, A., « The Theory of Critical Legal Studies », (1986) 6:1 *Oxford Journal of Legal Studies*, 1-45.

[2] Legal Information Institute (2015), « Critical Legal Theory », repéré à https://www.law.cornell.edu/wex/critical_legal_theory.

[3] Ibid.

[4] Pour en savoir plus sur les théories critiques en droit, voir notamment Bachand, R., dir., *Théories critiques et droit international*, Bruxelles, Bruylant, 2013.

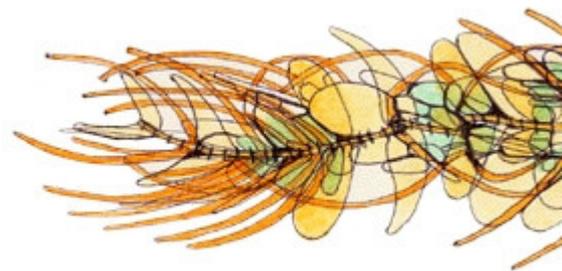
ATELIERS DE LA RECHERCHE



Les Ateliers de la recherche permettent des discussions et débats théoriques autour d'une thématique d'importance. Chaque rencontre est animée par un chercheur, qui propose d'explorer la thématique de son choix. Voici nos ateliers de la dernière année :

- Simon Journet, doctorant en droit privé, Université Jean Moulin Lyon 3, « La théorie des communs et la complexité de sa réception dans les pays de tradition civiliste », septembre 2018
- Laurence Bich-Carrière, avocate chez Lavery, « Émojis, interprétation et preuve: que comprendre de la pièce P-:)? », octobre 2018
- Marie Talaïa-Coutandin, étudiante au baccalauréat en droit à l'Université de Sherbrooke, « Être étudiante au baccalauréat et faire de la recherche terrain à l'international : le travail d'auxiliaire de recherche », octobre 2018
- Alexandra Bouchard, étudiante à la maîtrise en droit à l'Université de Sherbrooke, « Le nouveau management public et le droit administratif », décembre 2018
- René Lemieux, professeur au Département des lettres et communications de l'Université de Sherbrooke, « Citer le témoignage en justice : tradition orale autochtone et esthétique du droit de la preuve », janvier 2019
- Amélie Ouellet, Inf., M.Sc., direction des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique, CIUSSS de l'Estrie - CHUS, « La défense des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leurs familles : une responsabilité éthique de l'infirmière », mars 2019
- Magalie Flores-Lonjou, Maître de conférences hors classe en droit public, Université de La Rochelle, « Femmes en politique : la cause du cinéma », mars 2019
- Frédéric Rouvière, agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille, « Le raisonnement juridique à l'épreuve de l'intelligence artificielle. Enquête sur les modèles de justice prédictive », avril 2019

EXEMPLE D'ATELIER



« Citer le témoignage en justice : tradition orale autochtone et esthétique du droit de la preuve »

Par M. René Lemieux, professeur adjoint au Département des lettres et communications de l'Université de Sherbrooke, membre du Groupe de recherche en études littéraires et culturelles comparées au Canada et au Québec (VERSUS) et du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA).

RÉSUMÉ

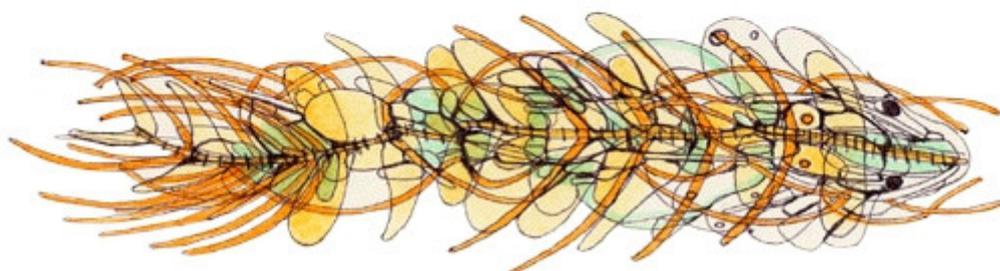
La « preuve orale » dans les causes de revendications territoriales autochtones est un sujet qui reçoit un intérêt croissant depuis Delgamuukw (1997). La communication proposera une approche philosophique de l'admissibilité de la tradition orale autochtone comme preuve, et ce, à partir du concept derridien de « citationnalité ». Qu'arrive-t-il lorsque le droit cite un témoignage autochtone? Quelles transformations la parole subit-elle? En prenant pour modèle le débat en histoire de l'art entre Claude Lanzmann et Georges Didi-Huberman sur les photographies des Sonderkommandos, il s'agira dans cette communication de constater les limites esthétiques du « droit de la preuve orale » en contexte autochtone. On découvrira alors que la distinction entre l'écriture et l'oralité importe moins que celle entre le témoignage et la preuve, cette dernière distinction relevant trop souvent d'un impensé. En définitive, il s'agira de repenser les conditions de possibilité du droit comme langage en situation hospitalière.

TÉMOIGNAGE DU CONFÉRENCIER

« Le linguiste Émile Benveniste nous rappelle que l'étymologie du "droit", du latin *directus*, remonte originellement à la ligne tracée dans le sol par le pontife pour discriminer le sacré du profane, ce qui visait à instaurer les limites du temple à construire[1]. Le Laboratoire pour la recherche critique en droit réussit à remettre en question, sans nécessairement l'embrouiller, cette frontière par laquelle le droit se constitue. Véritable creuset intellectuel, le Laboratoire se nourrit de réflexions transdisciplinaires, accueillant en son sein des discussions enrichies par une multiplicité de perspectives théoriques, tant politiques, éthiques, épistémologiques, esthétiques, ou autres. J'ai été heureux de présenter mes travaux devant un public aussi réceptif. »

- René Lemieux

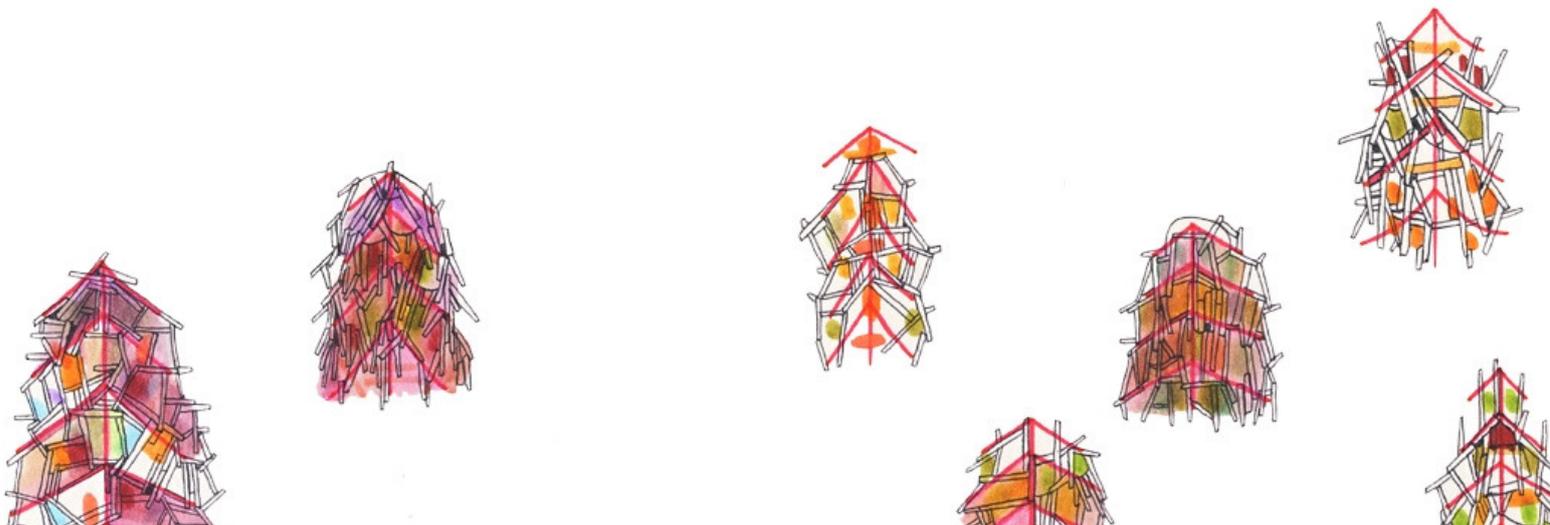
[1] Émile Benveniste, *Vocabulaire des institutions indo-européennes*, tome 2, Paris, Minuit, 1969, p. 14.



Les séminaires en théorie du droit visent à permettre à un-e chercheur-e de présenter une thématique en théorie du droit, que ce soit sa lecture d'un courant théorique critique ou la mobilisation d'approches critiques effectuée dans le cadre de ses travaux. Les séminaires sont une occasion pour tout-e chercheur-e d'échanger avec ses pairs sur un sujet touchant plus précisément son domaine de recherche. La discussion ouverte est fortement encouragée, la durée de quelques heures permettant des échanges approfondis.

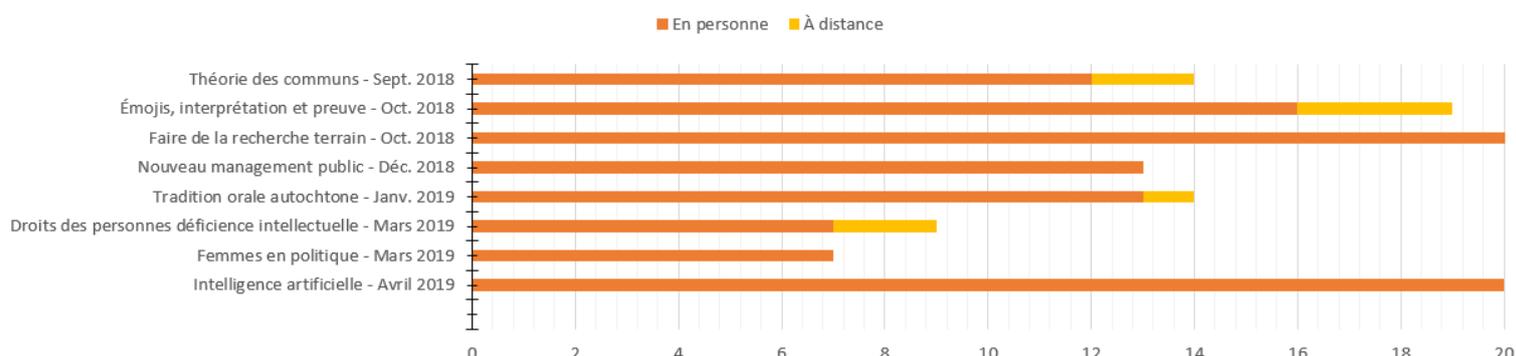
Nos séminaires de la dernière année :

- Adelle Blackett, professeure à la Faculté de Droit de l'Université McGill, « Enseigner les théories critiques de la race », novembre 2018
- Michael Lessard, avocat, « Rédaction inclusive : au-delà de la grammaire », novembre 2018
- Rémi Bachand, professeur au Département des sciences juridiques de l'UQAM, suivi de commentaires d'Hélène Mayrand, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, « Discussion autour du livre "Les subalternes et le droit international : Une critique politique" », février 2019
- Marie-Neige Laperrière et Nathalie Blais, professeures au département des sciences administratives de l'Université du Québec en Outaouais, « Analyse féministe de l'interprétation de l'article 1974.1 C.c.Q. par la Régie du logement », avril 2019
- Katia Kostulski, Professeure des Universités en Psychologie, Conservatoire National des Arts et Métiers, « Une démarche d'analyse psychologique du travail des juges d'instruction en France », mai 2019
- Nikolas Rajkovic, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Tilbourg (Pays-Bas), « The Visual Conquest of International Law », juin 2019

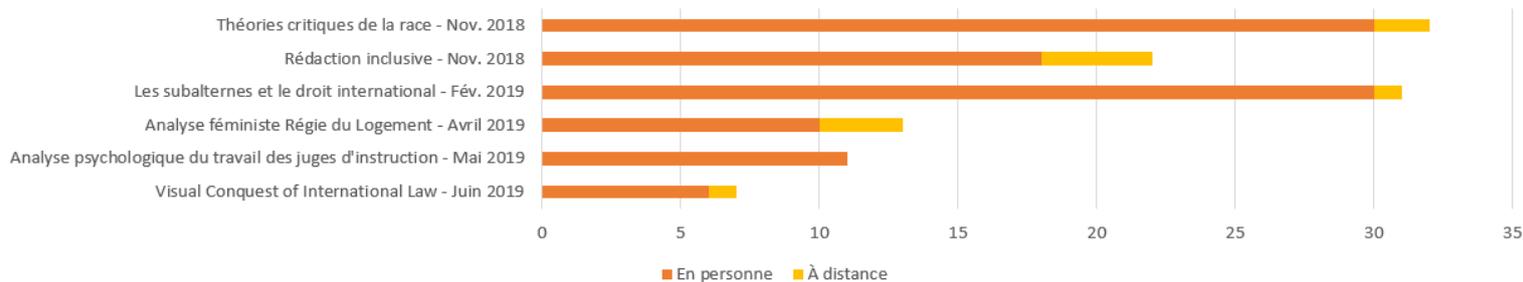


Participation aux ateliers et aux séminaires

Participation aux ateliers 2017-2018



Participation aux séminaires 2017-2018



Interdisciplinarité et collaborations

Durant la dernière année, le LRCD a tenu des événements en collaboration avec d'autres groupes et a reçu plusieurs invité-e-s de différentes disciplines, dont :

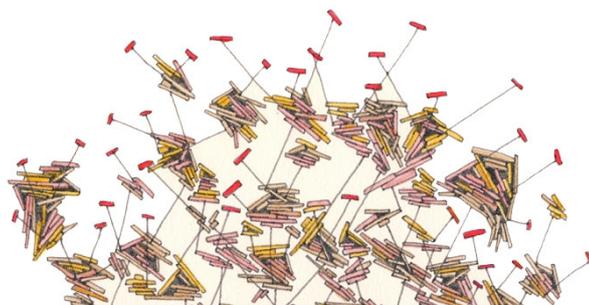
Le colloque « Gouverner la marge: Regards croisés sur les enjeux socio-juridiques de la vulnérabilité » (plus de détails à la page suivante).

Le séminaire « Une démarche d'analyse psychologique du travail des juges d'instruction en France » présenté par Katia Kostulski, Professeure des Universités en Psychologie, Conservatoire National des Arts et Métiers, en collaboration avec le groupe « Analyse de l'activité Vygotski » de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke.

Le séminaire « Discussion autour du livre "Les subalternes et le droit international : Une critique politique" », présenté par Rémi Bachand, professeur au Département des sciences juridiques de l'UQAM, suivi de commentaires d'Hélène Mayrand, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, en collaboration avec le programme Droit international et politique internationale appliqués (DIPIA) de l'Université de Sherbrooke.

Le séminaire « Analyse féministe de l'interprétation de l'article 1974.1 C.c.Q. par la Régie du logement », animé par Mme Marie-Neige Laperrière et Mme Nathalie Blais, professeures au département des sciences administratives de l'Université du Québec en Outaouais.

L'atelier « Le raisonnement juridique à l'épreuve de l'intelligence artificielle. Enquête sur les modèles de justice prédictive », présenté par Frédéric Rouvière, agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille, en collaboration avec le Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance de l'Université de Sherbrooke.



Colloque « Gouverner la marge »



« Nul n'est censé ignorer la loi ». Ce lieu commun revêt une complexité évidente lorsque ces lois participent à la gouvernance des personnes dites « vulnérables » et « marginalisées ». Par les différents systèmes d'obligations et discours d'expertises qu'elles instaurent, celles-ci outrepassent les frontières disciplinaires du droit et sont diffusées à travers une multiplicité d'agent-e-s responsables de leur application (par exemple, les infirmières, les travailleur-euse-s sociaux-ales, les médecins, les psychoéducateur-ice-s et les intervenant-e-s psychosociaux-ales). À l'inverse, le droit est graduellement investi d'un rôle thérapeutique et voit ses constituantes « humanisées » afin de mieux répondre aux enjeux de la vulnérabilité.

Les lois participant à la gouvernance de la marge se distinguent bien souvent par leur caractère exceptionnel. Justifiées par un critère de nécessité, elles ont pour effet d'atteindre certains droits fondamentaux de la personne. Les concepts sur lesquels s'appuient ces lois (par exemple, la vulnérabilité, la protection, le risque ou la dangerosité) possèdent une signification à la fois clinique et juridique. Ils sont au cœur de l'application des lois ciblant la vulnérabilité et la marginalité, mais ils gouvernent aussi la construction des interventions d'agent-e-s cliniques, juridiques et politiques qui agissent auprès des personnes vivant dans la marge.

Alors que des écarts importants entre l'idéal des lois et leur application sont démontrés, cette problématique soulève différentes questions associées à la construction et la légitimation d'interventions d'encadrement, de contrôle et de coercition agissant sur des comportements considérés indésirables. Elle participe également à l'hétérogénéité du dispositif clinico-juridique et à la création d'un langage hybride dont les effets sur les droits des personnes sont contestés.

Pour explorer cette situation, le LRCD a tenu, le 27 mai 2019, le colloque « Gouverner la marge: Regards croisés sur les enjeux socio-juridiques de la vulnérabilité » dans le cadre des activités du 87e congrès de l'ACFAS à l'Université du Québec en Outaouais.

Publication: *Law and the "Sharing Economy"*

Sous la direction de Derek McKee, Finn Makela et Teresa Scassa, cet ouvrage a été publié en novembre 2018.

La controverse entoure les plateformes d'économie de partage, partiellement en raison de leur impact économique. Certains secteurs subissent des contrecoups de manière plus aigüe : les chauffeurs d'Uber font concurrence aux chauffeurs de taxi, ou les hôtes Airbnb rivalisent avec les hôtels. Par ailleurs, Uber exacerberait l'emploi précaire et mal rémunéré tandis qu'Airbnb amplifierait la spéculation immobilière et entraînerait, à terme, une hausse du coût de location.

On a tenté de réglementer ce type de plateformes, mais la technologie est telle qu'elle permet aux entreprises d'aisément contourner la réglementation conventionnelle, si bien que les accusations de « concurrence déloyale » fusent de toutes parts, provoquant une remise en question du cadre réglementaire. En effet, de telles plateformes viennent brouiller les cartes, confondant les distinctions convenues entre personnel et commercial, infrastructure et contenu, autonomie contractuelle et contrôle hiérarchique. Cette ambiguïté peut avoir d'importantes répercussions sur le bon fonctionnement de l'appareil réglementaire qui encadre les principes organisateurs du travail, de la concurrence, de l'impôt, de l'assurance, de l'information et de l'interdiction de la discrimination, sans parler de la réglementation sectorielle spécialisée.

Cinq thématiques sont abordées dans cet ouvrage : les technologies de la réglementation; la réglementation de la technologie; les lieux de la réglementation (du local au mondial); la réglementation des marchés; et la réglementation du travail. Les chapitres se conjuguent pour offrir une réflexion d'une gamme d'experts sur la jurisprudence traditionnelle que sur les approches théoriques qui informent et façonnent la réglementation de l'économie du partage.

Santé financière

Le LRCD fonctionne principalement grâce au travail bénévole de ses membres et au soutien financier et matériel offert par nos différents partenaires. Cette année, nous avons pu bénéficier du soutien de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et du programme Études-Travail pour embaucher une coordonnatrice qui avait pour mission de s'assurer du bon fonctionnement du LRCD dans la poursuite de ses nombreuses activités de recherche et diffusion des connaissances. L'embauche d'une personne assumant le poste de coordination permet la réalisation d'un plus grand nombre d'activités et est essentiel à la pérennité du LRCD.

Mis à part le salaire attribué à la coordonnatrice, qui constitue près de 75% du budget du LRCD, le principal poste de dépenses du LRCD vise les frais de déplacement des conférencier-ère-s. Des fonds ont également été utilisés pour l'organisation du colloque « Gouverner la marge ».

Finalement, deux demandes de subvention ont été déposées, soit dans le cadre du concours Soutien aux équipes de recherche (FRQ) et des subventions Connexion (CRSH). La subvention Connexion a été obtenue pour le prochain colloque « Illusions perdues? Droit et expertise dans un monde ingouvernable » organisé par le Laboratoire pour la recherche critique en droit (LRCD) et le Centre d'études sur le droit international et la mondialisation (CEDIM) qui se tiendra les 12 et 13 septembre 2019, pour un montant de 24 622 \$.



Stratégie numérique

- Le site web LRCD a reçu plus de 2800 visites au cours de l'année 2018-2019 de partout dans le monde, soit une augmentation de 80% par rapport à l'année précédente.
- Depuis sa création en 2015, le site web du LRCD a accueilli plus de 8000 visiteur-se-s uniques.
- 194 membres du groupe Facebook du LRCD.
- Tous les ateliers et séminaires étaient accessibles à distance grâce à un service logiciel de visioconférence, à l'exception du séminaire de Katia Kostulski co-organisé avec le groupe « Analyse de l'activité Vygotski » de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke.



Éthique

Toutes nos activités ont été encadrées par des valeurs de respect de l'environnement, de consommation responsable, de transparence dans notre gestion et de souci de représentation de genre et de statut professionnel, ainsi que par l'objectif de rendre plus accessible la recherche en droit comme un axe de notre gestion.

Par exemple, nos ateliers et séminaires gratuits sont accessibles à distance pour toute personne qui en fait la demande au lrkd@usherbrooke.ca au moins 48 heures avant l'événement. La participation à distance est assurée par l'entremise d'un service logiciel de visioconférence.



Programmation provisoire 2019-2020

Olivier Barsalou (chercheur principal), Derek D. McKee (cochercheur), Hélène Mayrand (cochercheuse) et Rémi Bachand (collaborateur), « Illusions perdues ? Droit et expertise dans un monde ingouvernable », Colloque CÉDIM-LRCD : 12-13 septembre 2019

Anne-Sophie Isabel, « Les tribunaux spécialisés : une approche juridique ou thérapeutique? » : 26 septembre 2019

Alain Deneault, « Économie, écologie et droit » : 1er novembre 2019

Alexandra Rivest-Beauregard, « La contractualisation du droit de la famille : dépasser la notion civiliste du contrat pour appréhender le phénomène dans les relations parent-enfant » : 7 novembre 2019

Finn Makela et Véronique Fortin : janvier 2020

Sophie Audette-Chapdelaine : 19 mars 2020

et plusieurs autres à venir

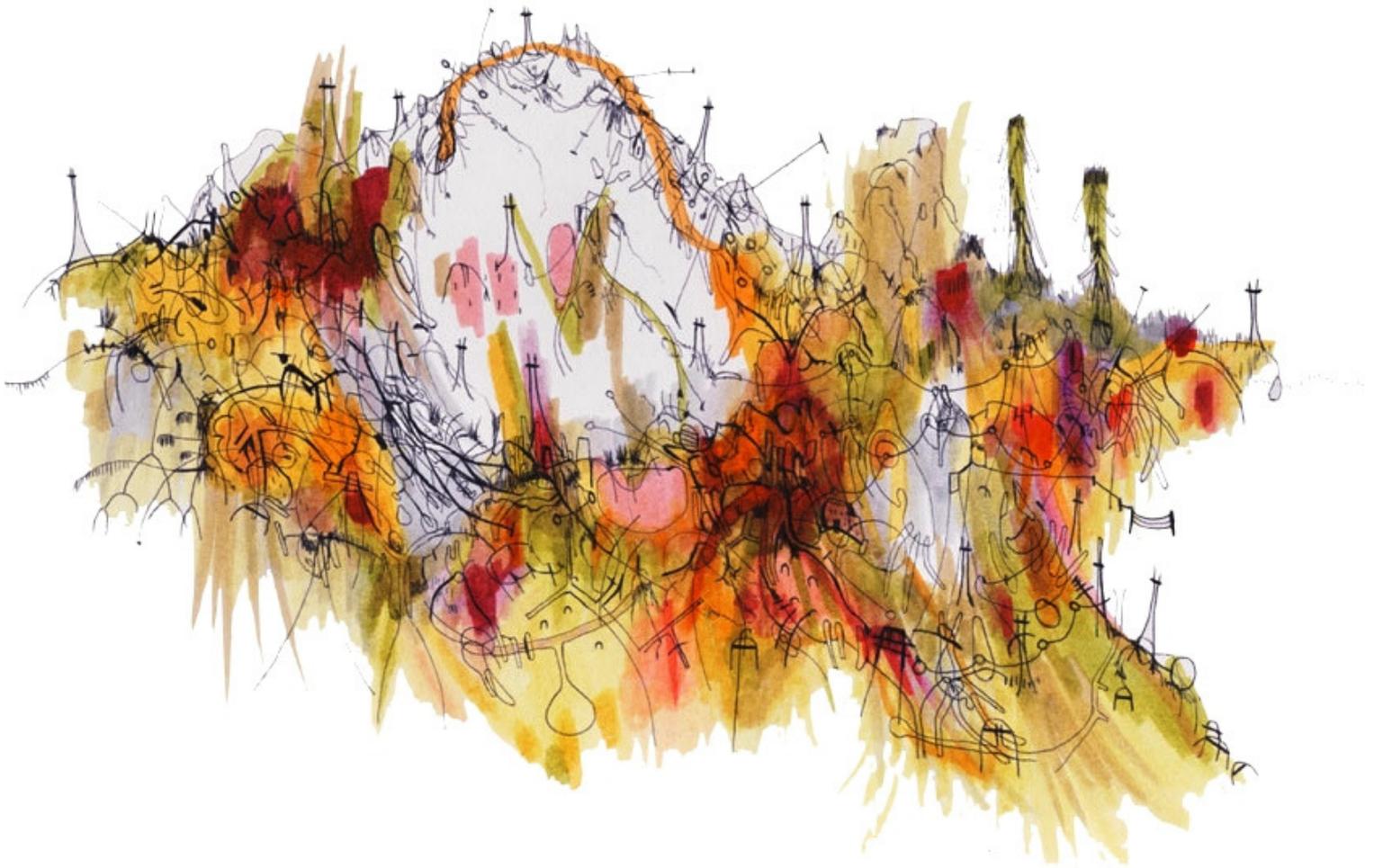


Remerciements

Nous soulignons notre profonde reconnaissance pour toutes les personnes qui ont appuyé le LRCD durant les quatre dernières années, de près ou de loin.

Nous souhaitons souligner tout particulièrement le constant soutien reçu de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Merci beaucoup à toutes les personnes qui ont assisté à nos ateliers, séminaires et colloques; sans vous notre mission ne saurait être complète. Merci de nous accompagner!



Contact

Nous souhaitons que le LRCD soit un lieu accueillant, qui favorise les échanges, la discussion, l'incubation et le développement de projets innovateurs. Ses activités sont ouvertes à l'ensemble de la communauté et aux personnes intéressées par le droit et la réflexion critique.

Pour toute proposition de projet ou de partenariat, ou pour nous faire part de vos commentaires, suggestions ou questionnements relatifs à nos activités, n'hésitez surtout pas à nous contacter !

Laboratoire pour la recherche critique en droit
Faculté de droit, Université de Sherbrooke
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke, Québec, Canada, J1K 2R1

Courriel : LRCD@usherbrooke.ca

Site web : www.lrcd-clrl.org

Facebook et Youtube : Laboratoire pour la recherche critique en droit

